



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Arras, le 22/06/2020

Pôle d'Expertise et de Contrôle Juridiques
Affaire suivie par : Béatrice GRADISNIK
03 21 21 22 73
beatrice.gradisnik@pas-de-calais.gouv.fr

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le président du conseil départemental du Pas-de-Calais
Mesdames et Messieurs les maires du Pas-de-Calais
*en communication à Monsieur le président de l'association
des maires et des présidents d'intercommunalités
et à Mesdames et Messieurs les sous-préfets*

OBJET : rappel des règles relatives à la composition, l'élection, le fonctionnement et la compétence des commissions d'appel d'offres

En cette période de renouvellement des différentes commissions municipales, je vous rappelle que deux fiches pratiques relatives à la commission d'appel d'offres ont été mises en ligne sur le site internet de la Préfecture, dans l'espace "Collectivités territoriales" :

- la première concerne la composition et l'élection de la commission d'appel d'offres ;
- la seconde fait le point sur son fonctionnement et sa compétence.

Vous trouverez, ci-après, le lien vous permettant d'accéder à ces documents :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publicques/Espace-collectivites-territoriales/Commande-publicque/Marche-public/Fiches-pratiques>

S'agissant de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, le déroulement des opérations électorales doit faire l'objet d'un procès-verbal ou d'une délibération retraçant de manière explicite les modalités de l'élection.

Par ailleurs, il appartient à chaque collectivité ou établissement public local de déterminer lui-même les règles d'organisation et de fonctionnement de sa propre commission dans le cadre d'un règlement intérieur particulier acté par une délibération. Je vous invite, par conséquent, à délibérer dans les meilleurs délais sur ce règlement afin de ne pas bloquer le fonctionnement de votre commission.

Très sincèrement vôtre.

Le préfet,

Fabien SUDRY

